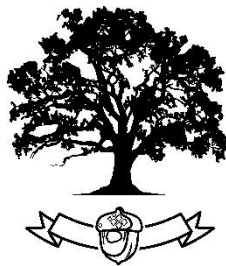




No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
12 janvier 2026



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTE DE CHARLEVOIX CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du village Sainte-Pétronille, tenue à la mairie, située au 3, chemin de l'Église, le 12 janvier 2026 à 20h00, sous la présidence de madame Myriam Thériault, mairesse.

Sont présents(es) à cette séance, et forment le quorum requis selon l'article 147 du Code municipal, Mme. Stéphanie Jodoin, M. Martin Harvey, Mme. Denise Drapeau, M. Maurice Boivin, M. Denis Savard et M. Nikolas Brandl-Potvin.

Absence : Aucune

Greffière d'assemblée : Myrabelle Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DE JOUR
3. GREFFE
 - 3.1. Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025
 - 3.2. Avis de motion - Règlement numéro 477 Règlement établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier 2026
4. GESTION CONTRACTUELLE
 - 4.1. Octroi de contrat – Accompagnement comptable
5. RESSOURCES FINANCIÈRES
 - 5.1. Dépôt - Rapport des dépenses encourues
 - 5.2. Transfert de fonds - Surplus affecté vers celui non affecté
6. SERVICE À LA COLLECTIVITÉ
 - 6.1. Autorisation – Prolongement de la piste de ski de fond
7. RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1. Abolition – Poste de préposé à la bibliothèque
 - 7.2. Nomination – Poste de direction générale et greffier-trésorier intérimaire
8. ADMINISTRATION
 - 8.1. Autorisation de signatures rétroactives
 - 8.2. Modifications apportées aux signataires du compte bancaire et de la carte de crédit Desjardins de la Municipalité.

05-01-2026



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
12 janvier 2026

8.3. Modification des représentants autorisés de la Municipalité auprès de ClicSÉCUR-
Revenu Québec

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par Denis
Savard d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. GREFFE

06-01-2026

3.1 Adoption - Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 décembre 2025

Il est proposé par Denise Drapeau d'adopter le procès-verbal de la séance
ordinaire du 15 décembre 2025 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**3.2 Avis de motion - Règlement numéro 477 Règlement établissant les taux
de taxes, les frais et la tarification des services pour l'exercice financier
2026**

Nikolas Brandl-Potvin donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance
du conseil, il sera proposé l'adoption du Règlement numéro 477 Règlement
établissant les taux de taxes, les frais et la tarification des services pour
l'exercice financier 2026.

Le Règlement numéro 477 Règlement établissant les taux de taxes, les frais
et la tarification des services pour l'exercice financier 2026 aura pour but de
prévoir les modalités de l'établissement des taux de taxation ainsi que de la
tarification pour l'année 2026 pour tout le territoire de la municipalité de
Sainte-Pétronille, le tout en fonction du Budget 2026 venant d'être adopté ce
jour au montant de 2 255 716 \$.

4. GESTION CONTRACTUELLE

07-01-2026

4.1 Octroi de contrat – Accompagnement comptable

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
12 janvier 2026

5. RESSOURCES FINANCIÈRES

5.1 Dépôt - Rapport des dépenses encourues

Dépenses encourues	
	Décembre
Services rendus - MRC Ile-d'Orléans / CMQ	17 654,82 \$
Transport collectif	
Sécurité civile et incendie	
Voirie	36 840,92 \$
Électricité et chauffage	6 300,53 \$
Informatique - Achat et maintien	750,67 \$
Services juridiques et cour municipale	1 639,28 \$
Services professionnels	12 920,32 \$
Hygiène du milieu et aménagement	5 671,14 \$
Entretien des bâtiments et infrastructures	3 309,05 \$
Activités sport, loisir et culture	4 320,64 \$
Don et commandite	
Équipement de bureau et fournitures	1 892,51 \$
Remises gouvernementales	11 948,77 \$
Machinerie et équipements	2 287,42 \$
Téléphonie, internet et communication	996,69 \$
Comptabilité	3 635,35 \$
Frais d'administration	438,83 \$
Représentation, formation et association	
Total	110 606,94 \$

08-01-2026

5.2 Transfert de fonds - Surplus affecté vers celui non affecté

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

6. VIE COMMUNAUTAIRE

09-01-2026

6.1 Autorisation – Prolongement de la piste de ski de fond

CONSIDÉRANT que la municipalité a déjà, par le passé, collaborer à un projet pilote afin que la piste de ski de fond puisse se rendre jusqu'à la Ferme Le Bunker;

CONSIDÉRANT que ce projet fut un succès et que les citoyens en ont fait la demande et désirent que ce tracé puisse être réalisé dès cette saison;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 142-12-2025 pour l'octroi de contrat d'entretien de la piste de ski de fond 2025-2026 ne prévoyait pas cette portion du tracé;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Nikolas Brandl-Potvin:

QUE le Conseil municipal autorise que le tracé se poursuivre et accorde un supplément de 500 \$, au contrat d'entretien de la piste de ski de fond et que cette dépense soit affectée au poste « Entretien – Piste de ski de fond ».

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
12 janvier 2026

10-01-2026

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1 Abolition – Poste de préposé à la bibliothèque

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a la responsabilité de déterminer l'organisation des services municipaux;

CONSIDÉRANT qu'il est jugé opportun de procéder à une révision de la structure du personnel de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite ajuster la composition des ressources affectées à ce service;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Drapeau:

QUE le conseil autorise que le poste de préposé à la bibliothèque soit aboli à compter du 31 mars 2026.

Le vote est demandé par Stéphanie Jodoin.

POUR : 5

CONTRE : 1

La mairesse s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité

11-01-2026

7.2 Nomination – Poste de direction générale et greffier-trésorier intérimaire

CONSIDÉRANT la résolution 148-12-2025 autorisant l'affichage du poste de direction générale intérimaire et la création d'un comité de sélection;

CONSIDÉRANT que l'affichage a permis de recueillir 26 candidatures, dont 5 ont été convoquées en entrevue;

CONSIDÉRANT que, parmi ces 5 candidatures, deux personnes se sont démarquées et ont passé des tests psychométriques;

CONSIDÉRANT que le profil des deux candidatures a été présenté à l'ensemble des membres du conseil et que le comité de sélection a proposé la candidature de M. Félix Nunez;

CONSIDÉRANT que celui-ci a accepté la proposition du poste à titre de directeur général, greffier et trésorier par intérim;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Drapeau:

QUE le conseil autorise

- procède à l'embauche de monsieur Félix Nunez à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim à compter du 13 janvier 2026, selon les conditions à convenir entre les parties;
- autorise madame Myriam Thériault à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail temporaire à intervenir entre la municipalité et monsieur Félix Nunez.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
12 janvier 2026

12-01-2026

8. ADMINISTRATION

8.1 Autorisation de signatures rétroactives

CONSIDÉRANT l'embauche de Félix Nunez à titre de directeur général et greffier et trésorier par intérim ;

CONSIDÉRANT que certaines résolutions antérieures nécessitent un suivi ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Stéphanie Jodoin:

QUE le Conseil :

- Autorise monsieur Félix Nunez, directeur général et greffier-trésorier par intérim à signer et donner effet à toutes les résolutions adoptées par le Conseil, et ce, à compter du 13 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

13-01-2026

8.2 Modifications apportées aux signataires du compte bancaire et de la carte de crédit Desjardins de la Municipalité

CONSIDÉRANT que le compte bancaire Desjardins de la municipalité est à double signature ;

CONSIDÉRANT la gestion des cartes de crédit;

CONSIDÉRANT que l'embauche de Félix Nunez à titre de directeur général et greffier et trésorier par intérim et qu'il doit être signataire au compte et administrateur principal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Martin Harvey :

QUE le Conseil :

- maintient la mairesse, madame Myriam Thériault, et le maire suppléant, monsieur Denis Savard comme signataires au compte ;
- nomme directeur général et greffier et trésorier par intérim, monsieur Félix Nunez comme signataire et administrateur principal pour le compte bancaire et les cartes de crédits;
- élimine toute autre personne qui pourrait apparaître comme signataire.

Adoptée à l'unanimité

14-01-2026

8.3 Modification des représentants autorisés de la Municipalité auprès de ClicSÉQR- Revenu Québec

CONSIDÉRANT l'embauche de Felix Nunez à titre de directeur général et greffier et trésorier par intérim ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau représentant de la Municipalité auprès de Revenu Québec (clicSÉQR) ;

CONSIDÉRANT que Revenu Québec (clicSÉQR) exige dorénavant que la résolution de nomination d'un représentant de la Municipalité soit adoptée par le conseil municipal ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé Denis Savard,

QUE le Conseil autorise monsieur Félix Nunez, directeur général et greffier-trésorier par intérim à :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DU VILLAGE DE SAINTE-PÉTRONILLE
SÉANCE ORDINAIRE
12 janvier 2026

- Inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- Gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- Remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- Consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne.

Adoptée à l'unanimité

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 21h03 et se termine à 21h19.

15-01-2026

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Maurice Boivin de lever la séance pour clore l'assemblée extraordinaire, il est 21h19.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, madame Myrabelle Chicoine, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Myrabelle Chicoine, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Je soussigné, madame Myriam Thériault, mairesse de la Municipalité du village de Sainte-Pétronille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par la loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Myriam Thériault, mairesse